

Neuchâtel, le 28 novembre 2021

Communiqué de presse

Initiative sur la justice : la SVR-ASM demande des réformes

Le peuple et les cantons suisses ont rejeté aujourd'hui l'initiative sur la justice. L'Association suisse des magistrats (SVR-ASM) salue cette décision, car l'initiative n'aurait pas résolu les lacunes existantes de manière convaincante.

Il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire d'agir, comme en témoigne la part importante de votes favorables. Il faut notamment s'attaquer au problème de la réélection périodique. Celle-ci doit être supprimée au profit d'une élection unique, avec l'introduction simultanée d'une procédure de révocation en cas de violation grave des devoirs de la charge. Il faut ensuite s'attaquer à la question des contributions de mandat, qui ne semblent plus défendables sous cette forme. Enfin, il convient d'objectiver et de professionnaliser davantage la procédure de sélection. La SVR-ASM demande au Conseil fédéral et au Parlement d'entreprendre le plus rapidement possible les réformes correspondantes.

L'Association suisse des Magistrats de l'ordre judiciaire (ASM)

Fondée en 1969, l'ASM compte aujourd'hui plus de 600 membres issus de tous les degrés de juridictions cantonales et fédérales. Elle a pour but la sauvegarde et la promotion de l'indépendance des juges et de la justice, le développement de la législation et de la jurisprudence, l'amélioration de l'administration de la justice, l'échange d'expériences professionnelles et la création de liens d'amitié entre les juges, ainsi que l'engagement en faveur de l'Etat de droit. Elle est indépendante de tout parti politique et confessionnellement neutre.

Présidente: Marie-Pierre de Montmollin, juge cantonale, Tribunal cantonal, Rue du Pommier 1, Case postale 3174, 2000 Neuchâtel, Tél. 032 889 61 60, Marie-Pierre.deMontmollin@ne.ch

Sekretariat: lic. iur. Ursula Morf, Kirchstrasse 19, 8414 Buch am Irchel, 052 318 23 86, info@svr-asm.ch

Website: www.svr-asm.ch